



Compte rendu CGT
de la CAPSO SIMu-SGA-DIRISI-EMA
du 15 avril 2021

Toulon le 16 avril 2021

Ce jeudi 15 avril 2021 s'est tenue notre CAPSO SIMu-DIRISI-SGA-EMA. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la visioconférence était de vigueur.

Le directeur du CMG nous a informé qu'il est actuellement à 50% de sa force de travail (22 clés seulement pour le télétravail sur 170 personnels). Les éléments de paie des avancements 2020 sont traités à hauteur de 90% et il s'engage à la mise en paiement des avancements 2021 avant la fin d'année puisque la CAPSO ne se tient pas trop tardivement cette année !

La CGT, fidèle à nos critères fédéraux, a défendu au mieux ses propositions d'avancements dans les métiers retenus en pré-CAPSO.

Aucun changement notoire n'a pu être effectué sur les propositions de l'administration, malgré de nombreux votes demandés. **Trois votes restent tout de même suspendus à la décision du directeur du CMG car parité entre OS et Administration.** Le fait de ne pas pouvoir voter à bulletins secrets, au vu de la configuration dégradée de cette instance, a été un frein à ce type d'exercice.

La CGT demande dès à présent aux employeurs concernés par les essais professionnels, de les prévoir dans les plus brefs délais, afin d'éviter les désagréments subis les années précédentes par les agents.

Pour ce qui est de nos revendications, tout a été dit dans notre liminaire et répété en séance, espérons que nos décideurs nationaux seront à l'écoute de celles-ci.

Vos élus CGT à la CAPSO EMA-SGA-DIRISI-SIMu

Yohan GOSSO / Vérande DELON / Gérald CANTON / Didier QUATTROPANI

Alain LUIGI / Stéphane RUIZ / Alexandre LAURENT / Frédéric MANGIAPANE



Déclaration liminaire CGT de la CAPSO SIMu-SGA-DIRISI-EMA du 15 avril 2021

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Nous voilà donc réunis aujourd'hui pour la dernière CAPSO avec des taux définis sur 3 ans. Nul doute qu'il faudra que vous fassiez le nécessaire pour nos établissements afin d'avoir des taux plus attractifs en 2022 et demander le maximum (20% limite de l'arrêté) en expression de besoin.

Pour rappel, les évolutions initiées par le ministère sont la contrepartie de l'abandon du quasi statut en 2016 qui provoqua le recrutement dans seulement 21 professions de la nomenclature des professions ouvrières ainsi que l'accès TSO uniquement aux OE.

Depuis plusieurs années, nous réclamons la mise en place deux CAPSO au CMG Toulon mais cette année encore notre demande a une nouvelle fois été mise de côté pour la troisième année consécutive ; pour rappel :

- Une première pour les postes hors contingents (Formations Qualifiantes et Primo-nominations)
- Une seconde pour les postes et échelons contingentés.

La conséquence sera directement au détriment des agents retenus pour une Formation Qualifiante.

Pour rappel :

- CAPSO 2018 : 26 Juin → Nomination au 1er Décembre 2018
- CAPSO 2019 : 11 Juin → Nomination au 1er Janvier & 1er Avril 2020
- CAPSO 2020 : 10 Juillet → Nomination au 1er Mai 2021 !!!

Il est inadmissible qu'aucune action dérogatoire ne soit entreprise pour les nommer en année N.

La compensation de la perte des Bordereaux de Salaire Ouvrier en 2018 par la création des groupes sommitaux HGN, HCD et T7 et de l'échelon 9 ne pourra pas être atteinte par tous, la CGT le trouve inacceptable ! Malheureusement, le bilan de ces mesures compensatoires confirme l'analyse que fait la CGT depuis 2017.

Comment peut-on penser aujourd'hui que l'ensemble de ces chantiers ouverts améliorera le statut des personnels à statut ouvrier ? La CGT n'est pas dupe, la DRH/MD avance ses pions sans laisser aux fédérations aucune marge de négociation. Voilà le dialogue social tel que l'entend le ministère !

Pour la CGT, il y a un réel besoin d'améliorer le statut, mais sûrement pas en poursuivant des chantiers de « refonte » des catégories ouvrières, de mise en place de passerelles TSO-CED, et de reprise d'ancienneté pour seulement les ouvriers venant du privé. Ces mesures compensent uniquement une volonté affichée du ministère de fermer les vannes de recrutement d'ouvriers de l'Etat !

La CGT a été la seule fédération à voter contre les textes validés au CTM du 2 décembre dernier qui entérinent la création de la profession chef d'équipe de la défense, les passerelles entre CED, OE et TSO, la prise en compte de l'expérience professionnelle pour une faible population et ce à partir de janvier

2021 sans rétroactivité ! La CGT voit d'un très mauvais œil ces modifications qui, pour le DRH/MD, paraissent bénéfiques pour les personnels à statut ouvrier.

La CGT pour ce qui la concerne, continuera de porter ses projets de déroulement de carrière fédéraux qui prônent un déroulement de carrière automatique à l'ancienneté avec possibilité de passer plus rapidement par essais et ouverts à toutes les professions.

Ce projet nécessite d'avoir des droits à l'avancement nettement supérieurs à ceux qui nous sont octroyés chaque année. Arrêtons de parler de taux d'avancement, d'ouverture par profession mais bien de droits nécessaires pour que tous les personnels puissent bénéficier d'un déroulement de carrière complet sur l'ensemble de leur carrière.

L'avancement est, depuis 2010, la seule possibilité de bénéficier d'une augmentation de salaire et l'avancement de groupe prononcé pour les seuls personnels retenus ne servent aujourd'hui qu'à compenser la perte subie par le gel des bordereaux de salaire ouvrier. Il est impératif que les augmentations de salaire continuent de se faire de manière générale et pas seulement par le biais de l'avancement, pour cela le rétablissement des bordereaux est impératif !!!

Dans le réel intérêt des personnels, du maintien des missions de tous nos établissements, la CGT revendique :

- L'embauche massive d'ouvriers de l'état dans toutes les catégories et toutes les professions de nomenclature des professions ouvrières,
- Le rétablissement des échelons d'affûtage à l'embauche.
- Que toutes les nominations d'avancement de groupe et d'échelon soient faites au 1^{er} janvier de l'année
- La fin de la règle de gestion qui scinde la répartition des postes vers le HCB des personnels issus du HG et du HCA
- La prise en compte de la totalité de l'ancienneté à l'embauche.
- Un véritable avancement à l'ancienneté pour les TSO à la place du dispositif TSO ancien.

Comme à leur habitude, les élus CGT se prononceront sur l'avancement en tenant compte des critères fédéraux qui permettent la plus grande équité de traitement entre les personnels, évitant les situations de tensions déjà importantes. Elles sont liées aux procédures actuelles d'avancement au rabais et aux réformes successives que nous subissons depuis 2008 par des déflations massives et des rationalisations de personnels dans les différents services. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter par des choix contestables, il nous paraît donc important que les critères d'ancienneté et d'âge soient réellement pris en compte.

Votre critère de mérite a atteint sa limite, pas assez de postes pour contenter tous vos méritants ? et pour les personnels faisant leur travail tous les jours sans faire de bruit, quid de leur avancement ?

Comment ne pas évoquer dans nos propos liminaires le sort réservé aux commissions d'avancement ouvrières. Sans anticiper sur les travaux du ministère, la CGT vous le rappelle aujourd'hui, nous ne vous laisserons pas vider de leur contenu actuel ces instances comme vous venez de le faire pour les CAP des fonctionnaires et auxquelles les personnels à statut ouvrier sont très attachés.

Merci de votre attention

Les élus CGT de la CAPSO !!!!!